



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 15 avril 2019

Etaients présents : Mmes BOUTET Christine, ROLLAND Christiane (Pouvoir de THEBAULT André), MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de PEPIN Christelle), HENRIET Pierre, LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain, MOINARD David, VALADE David (Pouvoir de RAVARD Alexandra) et HENRIET Christian, Maire

Excusés : Mmes METEAU Delphine, PEPIN Christelle (Pouvoir à Sébastien GABORIAU), RAVARD Alexandra (Pouvoir à VALADE David), MM PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André (Pouvoir à Christiane ROLLAND)

Secrétaire : Mr HENRIET Pierre

Votants : 13 (dont 3 pouvoirs)

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2019.

Voirie 2019 : Choix de l'entreprise

Décision reportée au prochain conseil municipal du 29 avril 2019, faute d'éléments suffisants parvenus
La commission se réunira le vendredi 19 avril 2019 à 9 h.

Réfection Chemin des Cabanes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte que la commune prenne à sa charge la fourniture (cailloux) et que les agriculteurs de la commune qui se sont proposés, étendent cette marchandise bénévolement afin de remettre le chemin des Cabanes en état pour pouvoir accéder à leur parcelle.

Le Conseil Municipal, retient le devis établi par la SOTRAMAT de FONTENAY LE COMPTE pour un montant de 5 520 € HT soit 6 624 € TTC comprenant une remise en état par une niveleuse et un compactage. (Vote : à l'unanimité)

Toiture de l'église St Pierre : Avenant n° 2

Mr AUDOUIT Claude s'absente pendant les débats

Mr Le Maire présente un avenant n° 2 relatif à des travaux complémentaires de la toiture de l'Eglise de St Pierre concernant une plus-value sur la volige d'un montant de 4 599 € 63 HT soit 5 519 € 56 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'avenant n° 2 (Vote : 10 voix pour 2 abstentions)

Recrutement d'un emploi saisonnier espaces verts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création du poste d'agent technique saisonnier pour les espaces verts pour une période de 4 mois ½ à compter du 6 mai 2019 avec une période d'essai de 15 jours (Vote : 12 voix pour – 1 abstention).

Proposition avancement de grade par promotion interne d'un adjoint administratif

Mr Le Maire Informe le Conseil qu'un agent a été nommé sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur au titre de la promotion interne pour l'année 2019 lors de la Commission Administrative Paritaire du 28 février dernier du CDG de La Roche Sur Yon. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de créer le poste de rédacteur à compter du 1^{er} juin 2019 et de nommer l'agent (Vote : à l'unanimité).

Tableau des effectifs du personnel communal

Mr Le Maire propose de mettre à jour au 1^{er} juin 2019, le tableau des effectifs du personnel communal. Le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs du personnel tel que présenté (Vote : à l'unanimité).

Proposition remboursement des frais kilométriques agents

Le Conseil Municipal accepte le remboursement des frais kilométriques aux agents lorsque ces derniers sont amenés à effectuer des déplacements (réunions, formations...) avec leur véhicule personnel, durant leur temps de travail ou hors temps de travail, pour le compte de la mairie.

Le Conseil rappelle que le véhicule communal doit être proposé en priorité aux agents pour leurs déplacements dans la mesure où celui-ci est disponible (Vote : 12 voix pour 1 abstention).

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe que :

- le 4 mai prochain à 11h sera présenté à l'école le concours LDH (Ligue des Droits de l'Homme) de la classe des CM,
- l'inauguration du Port de La Porte de l'Ile aura lieu le vendredi 7 juin à 17 h 30,
- que la liste des fournisseurs d'électricité sera consultable sur le site internet de la commune,
- que la cérémonie du 8 mai aura lieu à la mairie à 11h (rassemblement à 10 h 45),
- que l'Aire de Loisirs a été sollicitée pour l'organisation de mariages et qu'il est demandé la privatisation d'un espace plus grand que le préau. Le Conseil souhaite que l'on se cantonne à l'organisation actuelle,
- que le Pont de la Chaignée a encore été endommagé. La dimension, par rapport aux engins agricoles, demande une étude approfondie, ainsi que pour le pont situé Chemin du Gros Coin à Souil,
- que la responsable de la boulangerie « Maison Coirier » a informé la mairie qu'elle n'avait plus d'employée pour tenir le dépôt de pain à Souil. Un appel à candidature a été lancé.

Finalisation des travaux de la salle des fêtes : Mr LELAURE Nicolas informe le Conseil que le coût des travaux à reprendre seront compensés notamment par la retenue légale sur l'entreprise défailante. La commission bâtiments va se réunir avec l'Architecte.

Projet Eolien : Contrairement à ce qui est écrit dans un tract édité localement, il est faux d'écrire que « ce genre de projet ne peut se faire sans autorisation municipale ». Des exemples de projets éoliens ayant abouti ont été portés à la connaissance des conseillers, alors que les avis des conseils municipaux étaient négatifs.

Prochain conseil municipal le lundi 29 avril 2019 à 19 h 15

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 19 avril 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 16 avril 2019
Le Maire,
Christian HENRIET

